

PAR COURRIEL, DEPOT ELECTRONIQUE ET EN MAINS PROPRES

Le 8 mars 2013

Me Véronique Dubois
Secrétaire
REGIE DE L'ENERGIE
Tour de la bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : Gaz Métro - Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif de Société en commandite Gaz Métro à compter du 1er octobre 2012
R-3809-2012, Phase 2 – Délai pour le dépôt de la preuve du ROÉÉ

Chère consœur,

Le ROÉÉ demande une extension du délai pour déposer sa preuve dans le dossier mentionné en rubrique. En effet, la date limite pour le dépôt des réponses du distributeur aux demandes de renseignement des intervenants a été reportée du 27 février au 1er mars et les réponses n'ont été reçues qu'en soirée du 1er mars.

De plus, il est entendu que les analystes du ROÉÉ dépendent des réponses aux DDR pour la préparation de la preuve de l'intervenant. Le ROÉÉ considère qu'en l'espèce, certaines réponses de Gaz Métro à ses demandes de renseignement sont nettement insuffisantes, ce qui lui occasionnera un travail supplémentaire pour l'élaboration de sa preuve.

Dans les circonstances, le ROÉÉ demande de pouvoir bénéficier d'une extension pour la remise de sa preuve et se joint à la FCEI et Option Consommateur afin de demander de pouvoir déposer sa preuve au plus tard le 20 mars 2013.

Espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE

(s) Franklin S. Gertler

Franklin S. Gertler, avocat

FSG/na
cc: (courriel seulement)
Me Vincent Regnault, Hydro-Québec
M. Bertrand Schepper, IRIS
M. Jean-Pierre Finet, analyste